

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie
66360 - AYGUATEBIA

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 6
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt
le 18 juillet

Le Conseil Municipal d'Ayguatebia-Talau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 10 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Georges VICENS, Thierry OLIVA, Francis PAGES, Pierre MINDA, Edwige PETIT, Sylvie TORRAS.

Affichage le : 22/07/20

Etaient absents excusés : Christian GOZE

Monsieur Christian GOZE a donné procuration à Monsieur Georges VICENS

Madame Sylvie TORRAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2020

2020-023 – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'une salle des fêtes sur la commune.

Il précise que pour avancer sur le projet, il conviendrait de faire appel à un architecte pour réaliser un avant-projet sommaire.

Des devis ont été demandés. Monsieur le Maire donne lecture des devis pour l'avant-projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide

DE CONFIER cette étude au cabinet d'architecture Gotanègre et Vermeesch

PRECISE que le coût de l'avant-projet s'élève à 7 000.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2020-024 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'une salle des fêtes sur la commune.

Afin d'avancer sur ce dossier il conviendrait de délibérer pour l'acceptation de ce projet et définir ensemble à la vue des plans les différentes pièces et surfaces.

Une fois le projet arrêté, l'architecte pourra travailler plus précisément sur le chiffrage, les plans, le permis et on pourra voir pour les financements.

Suite aux premières esquisses l'architecte nous a fourni un chiffrage de 370 000.00 € pour la petite salle et 450 000.00 € pour la grande salle. L'étude du sol peut aussi engendrer un coût supplémentaire d'environ 35 000.00 €.

	Avec scène		Sans scène	
	Places assises	Places debouts	Places assises	Places debouts
Petite salle	90	192 à 203	120	224
Grande salle	120	224 à 280	160	229

Après discussion le CM retient le projet grande salle.

2020-025 – CHOIX DU GEOMETRE

Afin d'obtenir un plan topographique du terrain il conviendrait de faire appel à un géomètre.

Le cabinet AGT a chiffré ces relevés à 1 146.98 € TTC

Le Conseil municipal choisit ce géomètre

2020-026 – DESIGNATION DELEGUE CCID

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la durée du mandat des membres de la C.C.I.D. est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc de mettre en place une nouvelle Commission qui sera présidée par le Maire et dont les membres (six titulaires et six suppléants) seront désignés par le directeur des services fiscaux à partir d'une liste de vingt-quatre contribuables dressés par le Conseil Municipal. Lors de la précédente réunion du conseil municipal seulement 12 membres ont été désignés, il en manque 12.

Ayant pris connaissance des conditions à remplir pour être nommé commissaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RAPPELLE la première délibération par laquelle 6 membres titulaires et 6 membres suppléant avaient été désigné, à savoir

- Six personnes susceptibles d'être nommées **commissaires titulaires** au sein de la C.C.I.D.

Georges VICENS, Président

AUXACH Bernard, domicilié 5 Carrer del Flandis 66360 Ayguatebia

MARTINEU Noëlle, domiciliée 8 Rue de la Mairie 66360 Ayguatebia

COSTE Jean, domicilié 2 Carrer del Amoures 66360 Ayguatebia

ABRAMOVICI Simone, domiciliée 2 chemin du col de jouel 66360 Ayguatebia

PLA Michel, domicilié 84 Rue René Leriche 66100 Perpignan

PETIT Edwige, domiciliée Mas de trappe 66360 Ayguatebia

- Six personnes susceptibles d'être nommées **commissaires suppléant** au sein de la C.C.I.D.

RABAT Armande, domiciliée Carrer de l'église 66360 Talau

LLAURENSY Georges, domicilié Couillade del Bailladou 66360 Ayguatebia

RAAYMAKERS Marin, domicilié Cabrils 66360 Cabrils

SALANNE Evelyne, domiciliée 10 Carrer de las voltes 66360 Ayguatebia

PAGES Francis, domicilié Carrer de l'église 66360 Talau

GOZE Eric, domicilié 1 Carrer de l'Iglesia 66360 Talau

DESIGNE 6 autres membres titulaires et 6 suppléants

- Six personnes susceptibles d'être nommées **commissaires titulaires** au sein de la C.C.I.D.

DAVY Jean-François, domicilié 3 Carrer del Rouqueta 66360 Ayguatebia

AYMAR Olivier, domicilié 3 Carrer del cantou 66360 Ayguatebia

GOT Daniel, domicilié 1 Cami de las basses 66360 Ayguatebia

ALBAN Fabienne, domiciliée Carrer de las voltes 66360 Ayguatebia

TORRAS Dominique, domicilié 23 Carrer de l'Iglesia 66360 Ayguatebia

BRUCHOT Elisabeth, domiciliée Cami d'Olette 66360 Ayguatebia

- Six personnes susceptibles d'être nommées **commissaires suppléant** au sein de la C.C.I.D.

FABRE Christine, domiciliée 3 Carrer del Rouqueta 66360 Ayguatebia

AYMAR Frédérique, domiciliée 3 Carrer del cantou 66360 Ayguatebia

MITJVILLE Jacques, 4 Carrer de la Tourre 66360 Ayguatebia

MINDA Pierre, domicilié 12 Carrer del Rey 66300 Llupia

TORRAS Sylvie, domiciliée 23 Carrer de l'Iglesia 66360 Ayguatebia

FABRESSE Jacques, Quai Nobel 66000 Perpignan

2020-027 – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2021

Le Conseil Municipal

Prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 par l'ONF de la coupe suivante :

- Parcelle 7.1 – 8.1 – 9.2

- Report à l'année 2020 de la coupe prévue en parcelle 6.3 et 9.3 pour motif de volume insuffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus

DEMANDE que cette coupe soit mise en vente en 2021, sur la base des recommandations du responsable Commercial des bois de l'ONF,
CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,
DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

2020-028 – MUR DE TALAU

Suite au dernier conseil municipal un nouveau devis a été demandé pour le mur de Talau. L'ancien devis avec l'habillage en pierre s'élevait à : 21 144.50 € HT soit 25 373.40 € TTC le nouveau devis sans habillage s'élève à 14 228.00 € HT soit 17 073.60 € TTC.
Si le conseil municipal est d'accord il faut demander le fonds de concours avec les nouveaux montants.

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil municipal demande que soit établi un devis supplémentaire pour habiller le sol de la dalle d'un revêtement à base de gravillons

2020-029 – DEVENIR DE CAUDIÈS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal son entrevue avec Monsieur le Sous-préfet de Prades. Entrevue au cours de laquelle le devenir de Caudiès a été abordé.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Caudiès de Conflent n'a pas de Maire et de conseil municipal faute de candidat.

Une fusion entre communes semble inévitable.

Suite au contexte actuel de Caudiès de Conflent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **REFLECHIT** à l'éventualité d'une fusion entre Caudiès de Conflent et Ayguatebia.

2020-030 – AFFOUAGE 2020

Le Conseil Municipal

Prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 par l'O.N.F. de la coupe suivante : Parcelles numéro B 1364.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe, ou en son absence avec l'Agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix unitaire moyen proposé par l'Office,

2020-031 – TARIFS DU GITE

Le gîte sous la mairie est inoccupé. Des demandes de locations à la semaine nous parviennent.

Une première délibération avait fixé le tarif pour le week-end pour le gîte de las voltes

Le Conseil municipal décide la location du gîte avec les conditions suivantes :

2 nuits minimum, 50 €/nuit, caution 500 € restituée dans le mois qui suit le départ si pas de problème, ménage à la charge du locataire, arrivée et départ en autonomie grâce à une boîte à clé à code.

2020-032 – DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite aux élections municipales il conviendrait de désigner les délégués à la commission de contrôle des listes électorales.

Ayant pris connaissance des conditions à remplir pour être nommé à la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE :

- Délégué commune : Sylvie TORRAS
- Délégué du Tribunal : COSTE Jean-Marie, PETIT Edwige
- Délégué administration : ABRAMOVICI Simone, AUXACH Bernard

2020-033 – AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN ABRI DE CHASSE A TALAU

Pas de décision pour l'instant.

2020-034– COMPOSTEURS PARTAGES

Pas de décision car manque de précision

Divers

Rappeler à la com com de faire le débroussaillage des sentiers PR (celui entre Talau et Trappe est impraticable.)

Entretien avec le sous-préfet sur 2 sujets importants

Piste de Talau à Olette : Elle appartient à plusieurs communes (Ayguatébia, Souanyas, Canaveille, Olette) Le mur de soutènement qui s'éboule est sur la partie Souanyas. Le Sous-Préfet nous conseille de faire un courrier au président du SIVOM avec copie au sous-préfet expliquant que compte tenu de l'usage de cette piste par les habitants de Cabrils sur la commune d'Ayguatébia, notre commune est favorable à une participation financière sur la partie autofinancée pour refaire ce mur. Si pas de réponse au bout d'un mois même lettre adressée au sous-préfet avec copie au SIVOM.

Devenir de Caudiès

Le sous-préfet a favorisé le rapprochement entre Matemale et Caudiès. Les conseils municipaux ont délibéré en ce sens. C'est la préfecture qui prendra la décision définitive. Le sous-préfet nous conseille de délibérer pour exposer à la sous-préfecture de la volonté de notre commune de réfléchir à une fusion avec Caudiès.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,



Georges VICENS.